

Charte de publication web de l'INSA Toulouse

INSA	INSTRUCTION DE TRAVAIL	Réf. : COM_INT_utilisation_charte_publication_Web Version : 01 Date d'application : 2017-03-07 Page : 2/5
	CHARTRE DE PUBLICATION WEB	

Introduction : Le Directeur de l'école est le Directeur de la publication des sites Web du domaine "insa-toulouse.fr". Ces sites doivent accueillir l'ensemble des informations institutionnelles publiées sous forme électronique et à destination du grand public. L'information contenue dans ces pages est une vitrine de l'établissement. À ce titre, il doit contenir des informations fiables, propres à l'école et mise à jour régulièrement.

Objet

- Cette chartre complète la chartre "Règles d'utilisation de l'informatique" en vigueur à l'INSA Toulouse et la [chartre Renater](#).
- On désignera par entité toute composante de l'établissement qui participe à l'accomplissement de ses missions (laboratoires, départements, centres, services administratifs et techniques).
- On désignera par entité hébergée toute association ayant un lien avec l'INSA comme les clubs et associations étudiants, l'association des anciens étudiants.
- On désignera comme rédacteur toute personne qui publie une information.
- Elle est applicable à tous les sites du domaine de l'INSA Toulouse c'est à dire à tous les sites dont l'adresse se termine par "insa-toulouse.fr". On parlera dans la suite du document, des sites du domaine.
- Elle est applicable à tout enseignant-chercheur, personnel administratif ou technique, étudiant de l'INSA Toulouse ou personne extérieure hébergée à l'école et agissant pour le compte d'une entité de l'établissement ou en lien avec l'établissement.

Classification des sites du domaine

Les sites web du domaine "insa-toulouse.fr" se répartissent de la façon suivante :

- le site institutionnel de l'établissement (géré par le Service Communication et le Centre des Services Numériques). Il contient les informations institutionnelles publiées sous forme électronique. Les informations publiées engagent la responsabilité de l'établissement.
- les sites des différentes entités. Il s'agit des sites des départements, des laboratoires et des centres qui souhaitent publier de l'information sur Internet. Ces sites sont gérés par les entités elles-mêmes au niveau du contenu.
- les sites des entités hébergées, comme les sites des associations.
- les pages « personnelles ». Il s'agit des pages dédiées aux personnels et aux étudiants.

Les pages présentées doivent entrer strictement dans le cadre professionnel ou avoir trait à la vie universitaire.

Il est admis de faire un lien vers un site privé extérieur. Ils sont portés à la connaissance du Directeur et/ou des rédacteurs délégués qui les autorisent. Les liens des sites des services publics européens, des États-Membres de la Communauté européenne et les listes du gouvernement français ou des collectivités territoriales françaises sont autorisés sans demande préalable.

INSA	INSTRUCTION DE TRAVAIL	Réf. : COM_INT_utilisation_charte_publication_Web Version : 01 Date d'application : 2017-03-07 Page : 3/5
	CHARTRE DE PUBLICATION WEB	

Les pages de type « Tribune d'expression libre » ainsi que les éléments à caractère commercial ou publicitaire sont interdites sauf autorisation spécifique du Directeur.

Législation s'appliquant aux publications sur Internet

- Le Droit dispose d'outils aptes à régir les problèmes d'éthique et de responsabilité en matière de publication sur le Web et notamment la loi sur la confiance en l'économie numérique (LCEN) du 21 juin 2004.
- Les lois sur la Presse et la Communication telles que définies dans le Nouveau Code Pénal (Daloz édition 93-94) s'appliquent au Web.
- Une infraction est réputée commise dès lors qu'un des faits constitutifs a eu lieu sur le territoire national en l'occurrence le lieu de consultation.

Responsabilités

- Un serveur Web au niveau juridique est considéré comme une publication au sens "classique".
- Comme toute publication, un serveur Web doit avoir un Directeur de publication. Le Directeur de l'établissement en tant que représentant légal est le Directeur de publication de l'établissement pour le ou les sites Internet. Il est responsable du contenu de l'information qui y est publiée.
- Les sites Web associés au domaine « insa-toulouse.fr » doivent nommer un responsable de publication qui sera en charge du contenu éditorial.

Législation

La publication sur Internet doit respecter la réglementation en vigueur :

- Respect des droits d'auteur, du régime juridique des licences publiques et de la législation liée aux documents écrits et audiovisuels. Chaque rédacteur devra s'assurer qu'il a le droit de diffuser les documents qu'il propose quel que soit le média (texte, images, son, vidéos).
- Respect de la législation concernant les copies. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur est interdite ; les citations devront être courtes et leur source sera clairement identifiée. En effet l'article L 122-5 du code de la propriété intellectuelle n'autorise que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective ainsi que les analyses et courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration.
- Respect du droit à l'image. Il convient de vérifier que les images et les photos sont bien libres de droit ou d'obtenir une autorisation écrite du détenteur de ces droits.
- Les mentions légales sont obligatoires sur chaque site du domaine et doivent contenir un lien vers les mentions légales de : <http://www.insa-toulouse.fr/fr/mentions.html>
- Respect de la loi Informatique et Libertés sur les informations nominatives. La loi du 06 janvier 1978 doit être respectée en déclarant auprès du correspondant Informatique et Libertés (cil@insa-toulouse.fr) tous sites contenant des données à caractère personnel.
- Respect des règles d'accessibilité. Des règles techniques, sémantiques, organisationnelles et d'ergonomie doivent être respectées afin d'assurer aux personnes handicapées la réception et la compréhension de tout type

INSA	INSTRUCTION DE TRAVAIL	Réf. : COM_INT_utilisation_charte_publicati on_Web
	CHARTRE DE PUBLICATION WEB	Version : 01 Date d'application : 2017-03-07 Page : 4/5

d'information diffusée sous forme numérique (Décret n° 2009-546 du 14 mai 2009).

Dispositions propres à l'établissement

- Les informations publiées sur les sites du domaine de l'INSA de Toulouse sont une image de l'établissement et de ses composantes. Elles doivent donc être fiables et régulièrement mises à jour.
- Elles doivent respecter la législation actuelle et notamment :
 - Respect du service public.
 - Pas de publicité commerciale. Les citations d'entreprises sont autorisées si elles ne revêtent pas un caractère commercial.
 - Les informations publiées doivent entrer dans un cadre institutionnel et/ou professionnel et concerner la vie de l'établissement.
 - Toute création de page "personnelle" par un membre du personnel de l'INSA de Toulouse doit être faite dans le cadre exclusif de son activité dans l'établissement.
 - Toute création de page "personnelle" par un étudiant de l'INSA Toulouse doit être faite dans le cadre exclusif de sa formation, de la vie universitaire ou de sa participation associative de l'établissement.
 - Aucune page à caractère licencieux, de propagande ou de prosélytisme politique ou religieux n'est autorisée.

Création et suivi d'un site

- Toute création de site à l'intérieur de l'établissement doit faire l'objet d'une demande d'information adressée au Service Communication qui en suit l'évolution (servicecom@insa-toulouse.fr)

Procédures concernant le site web institutionnel (géré par le Service Communication et le Centre des Services Numériques)

- Toute demande de modification (version française, anglaise et espagnole) doit parvenir directement à l'un des services ci-après qui feront les modifications des pages du site :
 - Service Communication : présentation générale, services, départements, centres et agenda.
 - Centres des Services Numériques : pour toutes questions techniques.

Non respect

En cas de non-respect des obligations par le responsable du site ou bien le webmestre, l'établissement prendra les mesures les plus adaptées, parmi les suivantes :

- Avertissement du responsable du contenu du site ;
- Invisibilisation de certaines pages ou fichiers ;
- Invisibilisation de l'ensemble du site.

En cas de manquement aux lois ou aux recommandations énoncées dans la charte, outre

INSA	INSTRUCTION DE TRAVAIL	Réf. : COM_INT_utilisation_charte_publicati on_Web
	CHARTRE DE PUBLICATION WEB	Version : 01 Date d'application : 2017-03-07 Page : 5/5

le retrait de la page, des sanctions administratives et éventuellement pénales pourront être prises envers le rédacteur responsable.